COMMUNIQUÉ DE PRESSE

@Mulhouse_presse

mulhouse.fr/fr/espace-presse/

Mulhouse

18/06/2021

Concours permis de végétaliser

Derniers jours pour s'inscrire !

La Ville de Mulhouse propose de jardiner dans un espace vert public mis à disposition en demandant le « Permis de végétaliser ». Cette année un concours est lancé pour valoriser les réalisations des mulhousiens impliqués dans la végétalisation de l'espace public : permis de végétaliser ou jardin partagé. Ces habitants contribuent à l'amélioration du cadre de vie et à l'embellissement des rues et espaces verts de la Ville. Les inscriptions sont encore possibles jusqu'au ***25 juin inclus****.*

Ce concours est ouvert à toute personne (référent, particulier, commerçant, collectif ou association) jardinant un espace public mis à disposition par la Ville (permis de végétaliser ou jardin partagé).

Comment procéder ?

Le permis de végétaliser permet de fleurir un espace public et est accordé pour une durée de 3 ans ou plus sur tacite reconduction.

Pour obtenir un permis, il faut télécharger la demande de permis de végétaliser, le remplir et l'envoyer par mail, complété et accompagné d'un plan ou de photos de la zone concernée, à permisdevegetaliser@mulhouse.fr. Une réponse sera donnée sous deux mois.

Le permis de végétaliser : un véritable engagement

Être en possession d'un permis de végétaliser est un engagement sur la durée :

- aménager et fleurir l'espace désigné à frais personnels,
- entretenir (arrosage, désherbage, taille…) cet espace tout au long de l'année,
- respecter les règles (accessibilité, sécurité, entretien, jardinage 0 pesticide) de la charte de végétalisation.

Le choix des plantes, de leurs couleurs ou encore de leur saisonnalité est au goût de chacun et personnel, pour faire de ce coin de rue un jardin à l'année.

Comment participer au Concours « Jardinons Mulhouse » ?

Pour s'inscrire : compléter le formulaire en ligne avant le 25 juin.

Le jury du concours, composé d'élus et du personnel de la Ville de Mulhouse, passera au courant de l'été. L'annonce des résultats se fera quelques temps après.

Le jury va rechercher les aménagements les plus fleuris, les plus généreux et les plus originaux dans les catégories « Permis de végétaliser » et « Jardin partagé collectif ». Les critères précis d'évaluation sont indiqués dans le règlement du concours.

Un prix spécial du jury sera décerné à une réalisation particulièrement remarquable en faveur de la biodiversité.

Prix à gagner

Les gagnants recevront des bons d'achats de l'enseigne Botanic d'une valeur de 175 € et un tirage au sort sera fait parmi tous les participants au concours pour gagner un gros lot d'une valeur de 250 € (en box de voyage ou autre cadeau du même type).

La remise des prix aura lors d'une réception pendant les journées de Folie'Flore du 2 au 12 octobre au parc des expositions de Mulhouse (sous réserve de modification suite aux conditions sanitaires).

CONTACT PRESSE
Nina OUMEDJKANE
Tél. : 03 89 32 59 92 / Port. : 06 29 68 13 46
nina.oumedjkane@mulhouse-alsace.fr